



est ce que je peut payer les dettes de mon frère??

Par **stephane92**, le **29/10/2009** à **17:31**

Bonjour,

mon frère a 25 ans est handicapé (provisoire) à l'épaule suite à une opération, a fait un dossier de surendettement qui est en cours d'acceptation et se fait passer pour un SDF (mais ça c'est faux il habite chez sa copine) il doit pas mal de dettes au impot, pour une pension alimentaire etc.

ma question est celle-ci:

les huissiers étant venus chez mes parents (c'est chez moi aussi) car ils n'arrivent pas à les retrouver peuvent ils saisir mes parents alors qu'il ont un dossier de surendettement ou moi même si mes parents ne sont pas saisissables.

Par **001**, le **29/10/2009** à **18:14**

bonjour,

vous n'êtes pas concerné au même titre que vos parents par les dettes de votre frère